

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1177)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 377

présenté par
Mme Elimas

ARTICLE 40

À l'alinéa 12, substituer au mot :

« auquel »

les mots :

« à laquelle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.